

2 i 010

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 94.000 €

SIEGE SOCIAL : LE PONT DE BEAUVOISIN (73330) - 53 avenue Jean Jaurès

RCS CHAMBERY 514 692 011
=====

**TEXTE DE LA RESOLUTION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUIN 2026**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir rappelé conformément à l'article 243 bis du CGI qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois précédents exercices :

Décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à 64.593,55 € de la façon suivante :

- au poste Autres Réserves.....64.593,55 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : *l'unanimité*

Certifié conforme
La Gérance



2 i 010

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 94.000 €

SIEGE SOCIAL : LE PONT DE BEAUVOISIN (73330) - 53 avenue Jean Jaurès

RCS CHAMBERY 514 692 011

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**Pour copie certifiée conforme
La gérance**



Désignation de l'entreprise : SARL 2 i 010			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 53 AVENUE JEAN JAURES			73330 LE PONT DE BEAUVOISIN	
Durée de l'exercice précédent * 12			Néant ☐ *	
Numéro SIRET * 5 1 4 6 9 2 0 1 1 0 0 1 4 1				
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TO TAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TO TAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TO TAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail.			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *			Immobiliations :	
Stocks :			Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL 2 i 010			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 94 000)	DA	94 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	9 400	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	150 461	208 885
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	64 594	(53 024)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	318 455
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 336	597
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	18 031	139 031
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	234 342	322 468
	Dettes fiscales et sociales	DY	922 730	881 586
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	11 128	
	Autres dettes	EA	249 012	303 318
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	1 436 579	1 647 001
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 755 034	1 912 862
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 436 579	1 647 001
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 336	597	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 i 010						Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	2 435 745	FH		FI	2 435 745
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 435 745	FK		FL	2 435 745
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	6 000
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	(2 190)
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 118
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 440 863
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS
Variation de stocks (marchandises) *					FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	483 048	
Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	49 520	
Salaires et traitements *					FY	1 457 532	
Cotisations sociales (10)					FZ	328 801	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$				GA	2 989
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	1 414
		Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				GD	
Autres charges (12)					GE	18 415	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 341 719	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	99 144	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 558
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	50
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Pdots nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
Total des produits financiers (V)					GP	50	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 558
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	2 558	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	50	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	99 194	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SARL 2 i 010		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD 95	84 518
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH 34 695	113 752
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (34 601)	(29 233)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(300)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 2 441 008	2 949 546
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 2 376 414	3 002 570
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN 64 594	(53 024)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	49
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	140
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 558
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	2 558
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
A8			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
dont cotisations facultatives Madelin A10			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
PROCEDURE COLLECTIVE		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels 95
PROCEDURE COLLECTIVE		34 695	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 755 034 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 2 441 008 euros** et un total **charges de 2 376 414 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 64 594 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Faits marquants de l'exercice :

Le groupe MARE NOSTRUM a engagé dès 2023 une importante réorganisation et un plan d'économies de coûts (« Horizon 2025 »).

Parmi les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » déjà initiées figuraient :

- Une réduction de la masse salariale notamment concernant le personnel permanent
- Une baisse de l'ensemble des frais de structure (fermeture d'agences, réorganisation interne, baisse des coûts informatiques...)
- L'arrêt de certaines activités déficitaires le recentrage sur son cœur de métier, à savoir le Travail Temporaire, le Recrutement et la Formation. En parallèle, et toujours dans l'objectif de renforcer ses fonds propres, le Groupe étudie également la cession de certaines filiales du groupe.

Dans le cadre de sa restructuration, les plans de redressement judiciaire ont été homologués par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 21 juillet pour Mare Nostrum et le 4 août pour l'ensemble de ses filiales. Les sociétés respectent un plan de redressement pendant lequel elles remboursent un échéancier.

Evénements postérieurs à la clôture :

Au 1er semestre 2026 : la société honore l'exécution de son plan de redressement homologué, et poursuit ses perspectives opérationnelles et stratégiques 2026.

Le groupe déploie sa stratégie en lien avec son plan de redressement.

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06 :

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliquée de manière prospective.

Les principaux impacts significatifs du changement de réglementation comptable sur les postes de l'exercice 2025 sont présentés ci-après :

- Néant

Annexe libre

Etat exprimé en euros

INFORMATION COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ACTIF :

Créances concernant les entreprises liées :

Créances clients :	N/A
Fournisseurs débiteurs :	1 522 €
Comptes courants :	N/A
Autres débiteurs divers :	879 317 €

INFORMATION COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN PASSIF :

Dettes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs :	197 760 €
Clients créditeurs :	N/A
Comptes courants :	17 531 €
Autres créditeurs divers :	48 040 €

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	26 741,04					26 741,04
	Autres	35 186,94					35 186,94
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 927,98					61 927,98

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	27 582,61					27 582,61
	Matériel de transport	850,00					850,00
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	37 087,13					37 087,13
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 519,74					65 519,74

FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés		12 000,00		12 000,00		
	Prêts et autres immobilisations financières	367 728,29	192 243,73		283 250,05		276 721,97
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	367 728,29	204 243,73		295 250,05		276 721,97

TOTAL	495 176,01		204 243,73		295 250,05		404 169,69
--------------	-------------------	--	-------------------	--	-------------------	--	-------------------

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Frais de Recherche & développement	3 ans
Concessions et droits similaires	3 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Logiciels	3 ans
Installations générales	Entre 5 et 8 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier	3 ans

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			26 741,04			26 741,04
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			35 186,94			35 186,94
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			61 927,98			61 927,98
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			21 972,00	2 238,08		24 210,08
	Matériel de transport			850,00			850,00
	Matériel de bureau, mobilier			35 514,88	750,68		36 265,56
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			58 336,88	2 988,76		61 325,64
TOTAL				120 264,86	2 988,76		123 253,62

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	900,00	514,23		1 414,23
	Autres	37 238,43	900,00		38 138,43
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	38 138,43	1 414,23		39 552,66
TOTAL GENERAL		38 138,43	1 414,23		39 552,66
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 414,23		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	19 342,00	19 342,00	
	Autres immobilisations financières	257 379,97		257 379,97
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	446 498,89	446 498,89	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 501,00	3 501,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	38 795,18	38 795,18	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 203,00	2 203,00	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	901 281,20	901 281,20	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	1 669 001,24	1 411 621,27	257 379,97
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 336,27	1 336,27		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	500,00	500,00		
	Fournisseurs et comptes rattachés	234 341,93	234 341,93		
	Personnel et comptes rattachés	150 789,98	150 789,98		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	219 479,59	219 479,59		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	522 946,49	522 946,49		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	29 513,66	29 513,66		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 128,00	11 128,00		
	Groupe et associés	17 531,10	17 531,10		
	Autres dettes	249 012,16	249 012,16		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 436 579,18	1 436 579,18		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		17 419
Autres créances		17 419
<i>PPJ - ETAT - AUTRES CHARGES A</i>	<i>1 568</i>	
<i>ETAT PRODUITS A RECE</i>	<i>635</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>4 167</i>	
<i>PRODUITS A REC. FORMATION PERM</i>	<i>126</i>	
<i>PRODUITS A REC. FORMATION TT</i>	<i>10 923</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		128 623
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 478
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>7 351</i>	
<i>FACT.NON PARV. -INTRAGROUPE</i>	<i>127</i>	
<i>FPN INTRAGROUPE</i>	<i>12 000</i>	
Dettes fiscales et sociales		98 017
<i>PPJ - DETTES PROV. CONGES PAYE</i>	<i>6 883</i>	
<i>PPJ - DETTES IFM/ICP</i>	<i>998</i>	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>31 520</i>	
<i>PPJ - URSSAF TAXE APP LIBERATO</i>	<i>1 246</i>	
<i>PPJ - CHARGES SUR CONGES A PAY</i>	<i>2 207</i>	
<i>PPJ - CHARGES SUR IFM/ICP</i>	<i>379</i>	
<i>ORGANISMES - AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>27 022</i>	
<i>ETAT AUTRES CH. A PA</i>	<i>4 436</i>	
<i>PPJ - TA + FP</i>	<i>22 495</i>	
<i>ABONNEMENT IMPOT ET TAXES</i>	<i>529</i>	
<i>PPJ - ABONNEMENT IMPOT ET TAXE</i>	<i>302</i>	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		11 128
<i>ABONNEMENT HONORAIRES</i>	<i>7 626</i>	
<i>ABONNEMENT AUTRES CHARGES</i>	<i>3 502</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		940,00	100,0000	94 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		940,00	100,0000	94 000,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	100 000,00			(6 000,00)	94 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	10 000,00			(600,00)	9 400,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	208 885,38			(58 424,14)	150 461,24
Report à nouveau		(53 024,14)		53 024,14	
Résultat de l'exercice	(53 024,14)	53 024,14		64 593,55	64 593,55
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	265 861,24			52 593,55	318 454,79

Date de l'assemblée générale	30/06/2025
Dividendes attribués	
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	265 861,24
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	265 861,24
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	52 593,55

Réduction du capital social de 6000 € par annulation de 60 parts sociales et retrait de Monsieur BERGER-BY en sa qualité d'associé, constatée par AGE du 18/11/2025.

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2025

SAS AEQUOR
9 AVENUE DU CONSTANTINE
38100 GRENOBLE

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

AUTRES INFORMATIONS :

Rémunération des dirigeants :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires du CAC

Le montant des honoraires provisionné au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 s'élève à 8 646 € TTC.

Effectif

L'effectif de la société s'élève à 43 salariés.

Engagement en matière de pension et de retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'âge et l'ancienneté du personnel ainsi que l'impossibilité d'estimer le turnover de manière fiable ne permettent pas d'estimer l'engagement de la société. Celui-ci est non significatif.



Youxta
Audit

21010

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

E x e r c i c e c l o s l e 3 1 d é c e m b r e 2 0 2 5

YOUXTA AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€
RC LYON 392 958 047
APE 6920 Z

21010

Société à Responsabilité Limitée au capital de 94 000 euros

Siège social : 53 avenue Jean Jaurès, 73330 LE-PONT-DE-BEAUVOISIN

R.C.S : 514 692 011

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

E x e r c i c e c l o s l e 3 1 d é c e m b r e 2 0 2 5

YOUXTA AUDIT

Membre de la
Compagnie régionale de
Lyon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés de la société 21010

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 21010 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société 21010 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui exposent notamment les actions de réorganisation engagées par la société pour assurer la continuité d'exploitation dans le cadre du plan de redressement judiciaire homologué par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 4 août 2025.
- Le paragraphe « Changements de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les impacts liés à la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

21010

Comptes annuels

Exercice clos le 31

décembre 2025

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme indiqué dans les notes de l'annexe : « Règles et méthodes comptables », nous avons apprécié les règles et méthodes comptables relatives à la justification des soldes clients, à leur dénouement et aux éventuelles provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous vous informons que nous n'avons pas pu effectuer le contrôle du rapport de gestion dans la mesure où il n'a pas été mis à notre disposition comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce. En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation du rapport de gestion constituent un non-respect des dispositions légales.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet

21010

Comptes annuels

Exercice clos le 31

décembre 2025

de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caluire-et-Cuire, le 11 juin 2026

Le commissaire aux comptes

YOUXTA AUDIT

Membre de la
Compagnie régionale de
Lyon



GEOFFROY JOLY, ASSOCIE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	26 741,04	26 741,04		
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 935,99	7 935,99		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	27 250,95	27 250,95		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	65 519,74	61 325,64	4 194,10	7 182,86
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	19 342,00		19 342,00	19 342,00
	Autres immobilisations financières	257 379,97		257 379,97	348 386,29
Total de l'actif immobilisé (III)		404 169,69	123 253,62	280 916,07	374 911,15
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	446 498,89	1 414,23	445 084,66	501 417,21
	Autres créances	945 780,38	38 138,43	907 641,95	964 629,24
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Inst. financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	121 391,29		121 391,29	71 904,32
Total de l'actif circulant (IV)		1 513 670,56	39 552,66	1 474 117,90	1 537 950,77
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 917 840,25	162 806,28	1 755 033,97	1 912 861,92

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	19 342,00	340 048,59
(2) dont créances à moins d'un an	1 411 621,27	1 844 233,47

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 94 000,00)	94 000,00	100 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	9 400,00	10 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	150 461,24	208 885,38
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	64 593,55	(53 024,14)
	Acomptes sur dividendes		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)		318 454,79	265 861,24
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Total des autres fonds propres (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions (III)			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 336,27	597,35
	Emprunts et dettes financières divers (2)	18 031,10	139 031,10
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 341,93	322 467,79
	Dettes fiscales et sociales	922 729,72	881 586,06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 128,00	
	Autres dettes	249 012,16	303 318,38
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)		1 436 579,18	1 647 000,68
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)		1 755 033,97	1 912 861,92
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 436 579,18	1 647 000,68
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	2 435 744,92		2 435 744,92	2 853 492,24
	Montant net du chiffre d'affaires	2 435 744,92		2 435 744,92	2 853 492,24
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				6 000,00
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				(2 189,94)
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			5 118,49	5 167,61
	Total des produits d'exploitation			2 440 863,41	2 862 469,91
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				215,62
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			483 047,82	556 675,64
	Impôts, taxes et versements assimilés			49 520,49	53 078,91
	Salaires			1 457 532,09	1 798 489,26
	Cotisations sociales			328 800,54	474 043,02
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 988,76	3 753,05
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 414,23	
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			18 415,19	305,35
	Total des charges d'exploitation			2 341 719,12	2 886 560,85
RESULTAT D'EXPLOITATION				99 144,29	(24 090,94)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024
		Règlement ANC 2022-06		
RESULTAT D'EXPLOITATION			99 144,29	(24 090,94)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			2 557,89
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	49,85		
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			49,85	2 557,89
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			2 557,89
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				2 557,89
RESULTAT FINANCIER			49,85	
RESULTAT COURANT avant impôts			99 194,14	(24 090,94)
	Produits exceptionnels		94,74	84 518,45
	Charges exceptionnelles		34 695,33	113 751,65
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(34 600,59)	(29 233,20)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices				(300,00)
Total des produits			2 441 008,00	2 949 546,25
Total des charges			2 376 414,45	3 002 570,39
BENEFICE OU PERTE			64 593,55	(53 024,14)
(2) dont produits concernant les entités liées				2 557,89
(3) dont intérêts concernant les entités liées				2 557,89

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2022-06.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 755 034 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 441 008 euros** et un total **charges** de **2 376 414 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **64 594 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Faits marquants de l'exercice :

Le groupe MARE NOSTRUM a engagé dès 2023 une importante réorganisation et un plan d'économies de coûts (« Horizon 2025 »).

Parmi les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » déjà initiées figuraient :

- Une réduction de la masse salariale notamment concernant le personnel permanent
- Une baisse de l'ensemble des frais de structure (fermeture d'agences, réorganisation interne, baisse des coûts informatiques...)
- L'arrêt de certaines activités déficitaires le recentrage sur son cœur de métier, à savoir le Travail Temporaire, le Recrutement et la Formation. En parallèle, et toujours dans l'objectif de renforcer ses fonds propres, le Groupe étudie également la cession de certaines filiales du groupe.

Dans le cadre de sa restructuration, les plans de redressement judiciaire ont été homologués par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 21 juillet pour Mare Nostrum et le 4 août pour l'ensemble de ses filiales. Les sociétés respectent un plan de redressement pendant lequel elles remboursent un échancier.

Evénements postérieurs à la clôture :

Au 1er semestre 2026 : la société honore l'exécution de son plan de redressement homologué, et poursuit ses perspectives opérationnelles et stratégiques 2026.

Le groupe déploie sa stratégie en lien avec son plan de redressement.

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06 :

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliquée de manière prospective.

Le nouveau règlement 2022-06 a été mis en œuvre pour l'exercice clos le 31/12/2025 et n'a pas d'impact sur les comptes l'exercice précédent. Son application entraîne des reclassements de présentation, liés aux nouveaux modèles de compte de résultat, avec notamment

- La nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel, qui concerne dorénavant des événements inhabituels. Les plus et moins-values sur cessions d'immobilisations, ainsi que les

Annexe libre

Etat exprimé en euros

quelques parts de ses revenus et investissements rapportés au résultat, sont désormais compensés en résultat d'exploitation

- La suppression des comptes de transferts de charges : les montants sont désormais inscrits dans les produits annexes chiffre d'affaires pour les refacturations ou en diminution des comptes de charges liés pour les prises en charges.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

L'application du règlement ANC 2022 06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice.

INFORMATION COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ACTIF :

Créances concernant les entreprises liées :

Créances clients :	N/A
Fournisseurs débiteurs :	1 522 €
Comptes courants :	N/A
Autres débiteurs divers :	879 317 €

INFORMATION COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN PASSIF :

Dettes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs :	197 760 €
Clients créditeurs :	N/A
Comptes courants :	17 531 €
Autres créditeurs divers :	48 040 €

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement	26 741,04					26 741,04
	Autres immobilisations incorporelles	35 186,94					35 186,94
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 927,98					61 927,98
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	27 582,61					27 582,61
	Matériel de transport	850,00					850,00
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	37 087,13					37 087,13
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 519,74					65 519,74	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés			12 000,00		12 000,00	
	Prêts et autres immobilisations financières	367 728,29		192 243,73		283 250,05	276 721,97
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	367 728,29		204 243,73		295 250,05	276 721,97
TOTAL		495 176,01		204 243,73		295 250,05	404 169,69

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Frais de Recherche & développement	3 ans
Concessions et droits similaires	3 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Logiciels	3 ans
Installations générales	Entre 5 et 8 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier	3 ans

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement		26 741,04			26 741,04
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		35 186,94			35 186,94
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		61 927,98			61 927,98
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		21 972,00	2 238,08		24 210,08
	Matériel de transport		850,00			850,00
	Matériel de bureau, mobilier		35 514,88	750,68		36 265,56
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		58 336,88	2 988,76		61 325,64
TOTAL			120 264,86	2 988,76		123 253,62

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	19 342,00	19 342,00	
	Autres immobilisations financières	257 379,97		257 379,97
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	446 498,89	446 498,89	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 501,00	3 501,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	38 795,18	38 795,18	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 203,00	2 203,00	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	901 281,20	901 281,20	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	1 669 001,24	1 411 621,27	257 379,97
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 336,27	1 336,27		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	500,00	500,00		
	Fournisseurs et comptes rattachés	234 341,93	234 341,93		
	Personnel et comptes rattachés	150 789,98	150 789,98		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	219 479,59	219 479,59		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	522 946,49	522 946,49		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	29 513,66	29 513,66		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 128,00	11 128,00		
	Groupe et associés	17 531,10	17 531,10		
	Autres dettes	249 012,16	249 012,16		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 436 579,18	1 436 579,18		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		17 419
Autres créances		17 419
PPJ - ETAT - AUTRES CHARGES A	1 568	
ETAT PRODUITS A RECE	635	
PRODUITS A RECEVOIR	4 167	
PRODUITS A REC. FORMATION PERM	126	
PRODUITS A REC. FORMATION TT	10 923	

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		128 623
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 478
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	7 351	
<i>FACT.NON PARV. -INTRAGROUPE</i>	127	
<i>FNP INTRAGROUPE</i>	12 000	
Dettes fiscales et sociales		98 017
<i>PPJ - DETTES PROV. CONGES PAYE</i>	6 883	
<i>PPJ - DETTES IFM/ICP</i>	998	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	31 520	
<i>PPJ - URSSAF TAXE APP LIBERATO</i>	1 246	
<i>PPJ - CHARGES SUR CONGES A PAY</i>	2 207	
<i>PPJ - CHARGES SUR IFM/ICP</i>	379	
<i>ORGANISMES - AUTRES CHARGES A PAYER</i>	27 022	
<i>ETAT AUTRES CH. A PA</i>	4 436	
<i>PPJ - TA + FP</i>	22 495	
<i>ABONNEMENT IMPOT ET TAXES</i>	529	
<i>PPJ - ABONNEMENT IMPOT ET TAXE</i>	302	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		11 128
<i>ABONNEMENT HONORAIRES</i>	7 626	
<i>ABONNEMENT AUTRES CHARGES</i>	3 502	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		940,00	100,0000	94 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		940,00	100,0000	94 000,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	100 000,00			(6 000,00)	94 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	10 000,00			(600,00)	9 400,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	208 885,38			(58 424,14)	150 461,24
Report à nouveau		(53 024,14)		53 024,14	
Résultat de l'exercice	(53 024,14)	53 024,14		64 593,55	64 593,55
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	265 861,24			52 593,55	318 454,79

Date de l'assemblée générale 30/06/2025

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 265 861,24

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 265 861,24

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 52 593,55

Réduction du capital social de 6000 € par annulation de 60 parts sociales et retrait de Monsieur BERGER-BY en sa qualité d'associé, constatée par AGE du 18/11/2025.

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2025

SAS AEQUOR
9 AVENUE DU CONSTANTINE
38100 GRENOBLE

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

AUTRES INFORMATIONS :

Rémunération des dirigeants :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires du CAC

Le montant des honoraires provisionné au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 s'élève à 8 646 € TTC.

Effectif

L'effectif de la société s'élève à 43 salariés.

Engagement en matière de pension et de retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'âge et l'ancienneté du personnel ainsi que l'impossibilité d'estimer le turnover de manière fiable ne permettent pas d'estimer l'engagement de la société. Celui-ci est non significatif.